

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 mars 2015
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-neuvième session
Point 107 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Soixante-dixième année

**Lettres identiques datées du 23 mars 2015, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la République arabe
syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à mes lettres identiques datées du 24 février 2015 (A/69/795-S/2015/137), j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les faits suivants :

Le nombre des civils syriens tués par les engins explosifs et les tirs de mortier des groupes terroristes armés contre les villes syriennes au cours de la période allant du 22 février au 22 mars 2015 s'établit à 172, dont 28 enfants. Le nombre des civils blessés s'établit à 383, dont 83 enfants. En conséquence, le nombre total des civils syriens qui ont perdu la vie à la suite de ces actes terroristes s'établit à 17 358, dont 1 895 enfants, et celui des blessés à 16 129, dont 2 913 enfants.

Ces chiffres portent sur tous les gouvernorats de la Syrie à l'exception de celui de Raqah mais ne prennent pas en compte le nombre des membres de l'Armée arabe syrienne, des forces de sécurité et des forces chargées du maintien de l'ordre qui ont péri lors d'affrontements avec des groupes et éléments terroristes, y compris des combattants terroristes étrangers et des mercenaires que les gouvernements des pays qui soutiennent le terrorisme ont dépêché en Syrie pour y semer le désordre et la destruction, en violation flagrante et continue des dispositions des résolutions 1267 (1999), 1373 (2001), 1989 (2011), 2170 (2014), 2178 (2014) et 2199 (2015) du Conseil de sécurité. Ces chiffres ne comprennent pas non plus les nombreux civils tombés entre les mains des terroristes et abattus, égorgés ou tués de quelque autre manière sauvage pratiquée par les groupes terroristes.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne en appelle de nouveau au Conseil de sécurité afin qu'il assume ses responsabilités et qu'il condamne et tienne responsables les régimes des pays qui soutiennent le terrorisme, au premier rang desquels les régimes au pouvoir en Turquie, en Arabie saoudite et au Qatar, et les contraigne à mettre fin à leurs agissements destructeurs qui mettent en péril la paix et la sécurité internationales.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 107 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) **Bashar Ja'afari**
